

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 7 JUIN 2005

L'An Deux Mille Cinq, le 7 Juin

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 7 Juin 2005, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Monsieur Frédéric ESQUEVIN

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIERES, Geneviève PARMENTIER, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Louis BARRET, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Frédéric ESQUEVIN, André BAUP, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Éliane CARLES, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Jacques HUC, Patrice MANGIONE, Anne-Marie ROSÉ.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS) Laure SUDRE, Christian BONZI (Pouvoir à Monsieur Frédéric ESQUEVIN), Monsieur Dominique BILLET (Pouvoir à Monsieur Michel FRANQUES), Viviane COMBES (Pouvoir à Madame Éliane CARLES), Claude JULIEN (Pouvoir à Monsieur Claude RAMON), Thierry ASTOULS (Pouvoir à Monsieur Félix TORRÈS), Max AMIEL (Pouvoir à Monsieur Gérard FABRE), Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Pierre BOUCLY (Pouvoir à Madame Anne-Marie ROSÉ)

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Barbara DESVALS-BARBEY, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Josian VAYRE, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Jean-Philippe ROQUES, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Elisabeth LARAUD, Pierre GUIRAUD, Nicole CABASSOT, Francis CANOVAS, Gérard SOULOMIAC.

Présents : 30

Votants : 38

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

N° 4 - 50 / 2005 : ZA RIEUMAS - DÉCLARATION INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Pilote : Service Développement Economique

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des Services
Service Finances Budget
Commune de Marssac

Madame DEVOISINS Christine, rapporteur

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a lancé des études préalables sur la zone de RIEUMAS à Marssac afin de déterminer la faisabilité d'une zone d'activité et son intérêt communautaire compte tenu de sa situation en entrée d'agglomération.

Cette zone est située sur la partie Nord-Est de la commune de Marssac, en bordure d'autoroute (A68) et s'étend sur une superficie de 44 hectares. Sa situation la positionne comme une zone stratégique pour l'entrée d'agglomération et dont la qualité sera prépondérante pour l'image de notre communauté

De plus la voie rapide Marssac-Albi ainsi que l'ensemble des dessertes (échangeur de Terssac, de Fonlabour et celui du Séquestre) focalisent des activités diverses avec une utilisation du sol peu maîtrisée et concernant 4 communes.

L'étude fait ressortir des contraintes liées au Plan des Prévention des Risques Inondations le long des 2 ruisseaux, un recul de 100m de l'autoroute ainsi qu'une partie pour des fouilles archéologiques. En ce qui concerne les équipements, la station d'eau potable pourra satisfaire les nouveaux besoins engendrés par cette nouvelle zone. Le réseau de distribution nécessitera son renforcement ainsi que de celui défense incendie. Le réseau d'assainissement supporterait la charge hydraulique supplémentaire due à cette nouvelle urbanisation il en est de même pour la station d'épuration qui date de 1982.

Actuellement aucun équipement pour la collecte des eaux pluviales n'existe et celles-ci se déversent directement sur le réseau hydrographique existants et vont alimenter les 2 ruisseaux (Le Carrefoul et le Lavergne). Il conviendra de prévoir des bassins de rétention qui puissent stocker les eaux de ruissellement des nouvelles surfaces imperméabilisées.

Le rendu de l'étude fait ressortir une surface commercialisable de 29 hectares, de 12 hectares d'espaces verts et forêts dont 8 concernent les zones inondables.

Devant la demande diffuse et diversifiée, l'étude s'est positionnée sur une zone généraliste permettant d'accueillir du tertiaire, des services, de l'artisanat, des PME-PMI et une ou deux entreprises avec un besoin de foncier plus important. Toutefois, dans une réflexion allant au delà du périmètre déterminé pour l'étude et englobant l'ensembles des sites le long de la RN88, 3 hypothèses se font jour :

1) Création d'une zone généraliste : Les 30 hectares commercialisables de cette zone pourraient accueillir des entreprises de tout type (Industriels, Services, Artisans) mais n'auraient pas de positionnement bien spécifique.

2) Extension de la zone sur des terrains annexes : Ces 30 hectares seraient utilisés comme vitrine d'entrée et les lots réservés à des entreprises soucieuses de leur « image » et par là même de celle de la zone. Afin d'assurer un meilleur équilibre de la

zone et d'optimiser les infrastructures d'accès créées, une extension de la zone pourrait être envisagée sur les communes de Terssac et d'Albi, si elles y étaient favorables.

3) Une zone avec des grands lots en complément d'une zone généraliste à créer : Dans une réflexion de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois plus large afin de prendre en compte la recherche de complémentarité des ZA, cette zone pourrait être dédiée à des entreprises industrielles nécessitant un foncier important et valorisant, par leur image, l'entrée d'agglomération. Pour la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois il est important de disposer de ce type d'offre (grands terrains) qui pourrait être complétée par une extension ou l'aménagement d'une zone existante à proximité, offrant plus de polyvalence et accueillant des services, du tertiaire et de l'artisanat.

Compte tenu de sa situation et de son environnement de qualité, cette zone avec un positionnement bien définie, pourrait exprimer la vocation du développement économique de notre communauté et être un vecteur fort de communication

Aussi, je vous propose :

- ↳ De déclarer l'intérêt communautaire de cette nouvelle zone d'activité.
- ↳ De lancer la meilleure procédure administrative et juridique pour la réalisation de son aménagement.
- ↳ De reprendre pour le compte de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois les diverses négociations entamées par le Maire de Marssac concernant les acquisitions du foncier.
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président, à signer les actes afférents à la création de cette zone d'activité.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

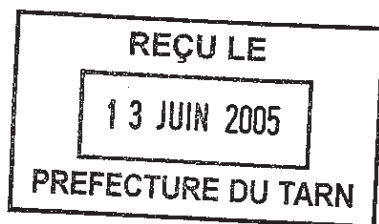
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ DÉCLARE d'intérêt communautaire la ZA de Rieumas située sur la commune de Marssac.

↳ AUTORISE Monsieur Le Président, à signer les actes afférents à la création de cette zone d'activité.



Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS